



## Pourquoi se syndiquer au SNASUB FSU aujourd'hui ?

La section académique du SNASUB/FSU de l'académie d'AMIENS regroupait pas loin de 200 personnels syndiqué(e)s en 2010/2011, personnels ITRF, de bibliothèques ou de l'ASU, titulaires comme non titulaires.

Notre syndicat est partout reconnu voire majoritaire dans l'académie.

Nous disposons de 26 commissaires paritaires titulaires et suppléants (l'équivalent des délégués du personnel) avec une majorité des voix acquises dans les corps des ADJAENES cat C et des SAENES cat B

Nous avons **2 élus titulaires** et **2 élus suppléants** en CAPA des **APAENES** et **ADAENES** sur 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants

Nous avons **5 élus titulaires** et **5 élus suppléants** en CAPA des **SAENES** sur 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants

Nous avons **6 élus titulaires** et **6 élus suppléants** en CAPA des **ADJAENES** sur 8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants

### Voici la composition de la section académique du SNASUB d'Amiens

#### Co Secrétaires Académiques

Bernard GUEANT du Rectorat d'AMIENS [queant.bernard@yahoo.fr](mailto:queant.bernard@yahoo.fr)

Arnaud BEVILACQUA du Collège Condorcet à BRESLES [arnaud.bevilacqua@free.fr](mailto:arnaud.bevilacqua@free.fr)

#### Trésorier Académique

Philippe LALOUETTE du Lycée Edouard Gand d'AMIENS [philippe.lalouette@ac-amiens.fr](mailto:philippe.lalouette@ac-amiens.fr)

### Voici pour rappel les coordonnées de la section académique du SNASUB d'Amiens

Local syndical du SNASUB/FSU

9, rue Dupuis  
80000 AMIENS

Téléphone 03 22 72 95 02

Fax 03 22 72 95 02

Adresse électronique [snasub.amiens@orange.fr](mailto:snasub.amiens@orange.fr)

Site internet mis à jour au quotidien <http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

Le SNASUB/FSU regroupe les collègues de tous les secteurs et toutes les catégories sans exclusive, quelques soient les missions des personnels ; en effet, nous ne cherchons pas à être le syndicat de tel ou tel secteur ou catégorie, mais plutôt l'outil commun, qui permet la défense des droits individuels et collectifs de chacun.

Nous sommes le syndicat qui regroupe les personnels ITRF, les personnels de bibliothèques, les personnels de l'AENES, titulaires et non titulaires, car nous pensons que ce qui nous unit (le statut général de la fonction publique et/ou les missions de service public de nos établissements d'exercice) est plus fort que ce qui peut nous diviser (nos statuts particuliers, un corporatisme instrumentalisé permettant la division des collègues).

C'est d'autant plus vrai dans cette période politique, où tout le jeu gouvernemental consiste à continuer de diviser les personnels entre eux, contre les usagers, pour ainsi faire passer l'ensemble de sa politique de régression sociale.

Aux différences catégorielles, nous opposons un syndicat inter catégoriel, basé sur la réalité d'une section académique vivante et de sections d'établissements.

Dans l'académie d'Amiens, nous disposons de sections dans l'enseignement supérieur (UPJV et UTC) avec notamment des élus dans les CPE et grands conseils ainsi qu'au CROUS, nous disposons de

correspondants dans les services académiques (les trois IA et le rectorat) ainsi que des relais dans les EPLE des trois départements.

Faites le choix d'une défense et d'une action syndicale combative, cohérente et sans concession face aux régressions sociales en cours.

Faites le choix d'une organisation syndicale vivante, démocratique, organisée au plus près des collègues.

### **ADHÉREZ, RÉ-ADHÉREZ AU SNASUB/FSU en 2011 - 2012**

Quelle que soit la conjoncture politique, économique et sociale, nous sommes convaincus que les personnels ont intérêt à s'unir et à s'organiser, de manière permanente, pour défendre leurs intérêts professionnels, lutter contre les inégalités et imposer la satisfaction de leurs revendications.

L'action syndicale, c'est la défense de chacun et de chacune dans le respect du droit de tous, au sein des commissions paritaires ou par le biais d'interventions auprès des responsables des agents concernés ; la défense collective des personnels, dans les différentes instances ou à l'occasion d'audiences auprès des diverses autorités ; mais l'action syndicale, c'est aussi l'organisation de mobilisations les plus massives et les plus unitaires possibles.

Adhérer au SNASUB, c'est renforcer un syndicat qui a déjà fait la preuve de son efficacité et de sa représentativité, puisqu'il est à la fois présent dans les luttes et dans de nombreux organismes paritaires. Adhérer au SNASUB, c'est choisir l'intercatégorialité et l'intersectorialité contre le corporatisme. Adhérer au SNASUB, c'est rejoindre un syndicat qui affirme l'importance du rôle des personnels non-enseignants au sein du système éducatif dans la réussite des élèves et des étudiants. Adhérer au SNASUB, c'est choisir la FSU, première force syndicale de l'Éducation, la Recherche et la Culture ; c'est se retrouver, ensemble, au sein d'une fédération puissante et combative.

N'oubliez jamais que c'est de vous, de votre implication que dépendra la satisfaction de vos revendications. Unis et organisés, vous représentez une force considérable. Alors, n'hésitez plus, faites entendre votre voix, syndiquez-vous.

Dans tous les domaines (services publics, protection sociale, statuts, salaires, éducation...) la politique du gouvernement Sarkozy-Fillon entraîne des régressions sociales majeures. L'organisation collective des personnels - notre organisation et notre mobilisation - est donc urgente et indispensable pour tenter de l'arrêter et imposer nos revendications.

Se syndiquer au SNASUB/FSU c'est faire le choix de l'action collective pour la défense des droits, individuels et collectifs, mais aussi pour la défense du service public d'éducation, l'école publique. L'année qui se profile est déjà riche en annonces et projets qui visent à démanteler notre service public (emplois et missions) ainsi qu'à casser nos droits collectifs en instaurant toujours plus de gestion individualisée au mérite.

Il va nous falloir réagir.

**Ne les laissons pas faire !**

Le SNASUB/FSU a récemment décidé d'une diminution de la cotisation syndicale

Pour les personnels rémunérés en dessous de l'indice nouveau majoré 351, il nous est en effet paru indispensable de tout faire pour lever l'obstacle financier à la syndicalisation.

Et notamment pour les collègues ayant de faibles revenus et ne bénéficiant pas de la réduction fiscale de 66% sur la cotisation

## **SNASUB - FSU**

SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE  
ET DES BIBLIOTHÈQUES



**Le SNASUB/FSU au service des personnels administratifs, ITRF et des Bibliothèques de l'académie d'Amiens**

